

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-12-014

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Mme Agnès DELCOR donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Madame Angélique FOUSTER a été élue secrétaire de séance.

Escalier du clocher de l'église Saint-André

Monsieur le Maire informe de la consultation lancée pour les travaux de réfection de l'escalier du clocher de l'église Saint-André d'Angoustrine.

Trois entreprises ont répondu à l'offre dans les délais impartis.

COMERO 66500 Prades 19 820 € HT

TORRAS 66380 Pia 24 190 € HT

LOURME 66500 Prades 26 736 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'entreprise Comero 66500 Prades pour la réfection de l'escalier du clocher de l'église Saint-André pour un montant de 19 820 € HT.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2024 du budget principal.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature de la convention y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire
Christian PALLARES

